

Monsieur le maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

AVIS vous est donné, par la soussignée Véronik Chevrier, assistante-greffière de la Ville de Mont-Laurier, qu'une séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier est convoquée pour être tenue le 9 mars 2026 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

ORDRE DU JOUR

Parole au conseil

1. Ouverture et constatation de la régularité de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro A-71-2 relatif à la sécurité incendie
 - 5.2 Appui au dépôt de projet de l'organisme Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle
6. **FINANCES**
 - 6.1 Approbation des prévisions budgétaires 2026 révisées au 2 mars 2026 et participation au déficit d'opération de l'Office d'habitation des Laurentides
7. **RESSOURCES HUMAINES**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Résiliation de l'Entente relative à la fourniture d'un technicien en prévention des incendies intervenue avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus
 - 8.2 Adoption du rapport annuel d'activités 2025 en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle
9. Deuxième période de questions
10. Levée de la séance

FAIT À MONT-LAURIER, ce 6 mars 2026.

L'assistante-greffière,

Véronik Chevrier, technicienne juridique